

Cinq nouveaux centres de nuit pour les sans-abri de Wallonie

■ Un projet de décret prévoit la création de nouveaux abris de nuit d'ici 2018, ainsi que des subventions pour les centres existants.

A Bruxelles, en dehors des centres d'accueil d'urgence, 168 places sont actuellement disponibles pour accueillir les sans-abri durant la nuit. Ce nombre passera bientôt à 278 dans les prochains mois car le SAMU social compte augmenter sa capacité d'accueil. Même s'il est impossible d'estimer le nombre de sans-abri à Bruxelles, il est clair que 278 lits, ce n'est pas encore suffisant pour accueillir ceux dans le besoin. En 2014, un recensement faisait état d'au moins 2 603 sans-abri dans la capitale.

En Wallonie aussi, des milliers de sans-abri passent régulièrement la nuit dehors, faute de place dans des centres d'accueils. Une situation qui a incité le gouvernement wallon à créer de nouveaux abris de nuit.

Soixante lits supplémentaires

Le projet de décret a été adopté début avril en commission du Parlement wallon. D'ici 2018, cinq nouveaux centres de nuit pour sans-abri vont être créés en Wallonie, et ceux déjà existants recevront une subvention.

Le projet, porté par le ministre de l'Action sociale Maxime Prévot (CDH), vise à créer un centre nuit dans chaque province et dans chaque ville d'au moins 50 000 habitants. Actuellement, huit centres existent déjà en Wallonie: deux à Charleroi, deux à Liège, un à Mons, La Louvière, Seraing et Namur. Selon le décret, les cinq nouveaux seront créés à Verviers, Tournai, Mouscron, dans les provinces du Brabant wallon et du Luxembourg.

Chacun comprendrait 12 lits, soit 60 places au total, qui s'ajouteraient aux 166 déjà établies. Le montant des subventions accordées a été calculé sur base du nombre de places disponibles. Pour chaque lit, 3 000 € seront alloués aux centres de nuit.

Soit près de 500 000 € pour les huit abris de nuit existants, et 180 000 € pour les nouveaux.

Les subventions prévues viendront simplement compléter les financements actuels, et ne permettront pas d'abandonner les autres sources de revenu actuellement utilisées (CPAS, relais sociaux, plans de cohésion sociale, dons privés, etc.). Dans certains

cas, la commune ou la ville subventionne également les abris de nuit, mais aucune règle n'est fixée et chaque centre d'accueil doit négocier localement.

A Louvain-la-Neuve, les sans-abri qui côtoient les centres de jour ne sont pas contre l'installation d'un abri de nuit dans le Brabant wallon.

Pour Aurélien, 30 ans, à la rue depuis moins de deux ans, vivre sans logement n'est pas une mince affaire. "Soit je dors chez des potes, soit dans un parking, soit dans une cabane ou dans un chalet scout... Pendant toute une période, j'ai été sous tente aussi."

"Mes amis sont ici"

Mais même si l'idée de dormir avec un toit au-dessus de la tête le séduit, il n'est pas prêt à tout pour autant. "Si le centre est installé à Louvain-la-Neuve, j'irai. Mais s'il est dans une autre commune, non. Mon CPAS est ici, je n'ai pas envie de me taper les trajets... Et puis en plus, mes amis sont ici, et aussi UTUC." UTUC, c'est l'acronyme de "Un Toit Un Cœur", le centre de jour dans lequel il se rend durant la semaine.

Mais à partir de 16h30 le centre ferme ses portes et les sans-abri doivent trouver des alternatives pour dormir au chaud.

Une situation qui prendra peut-être fin, si l'abri de nuit prévu dans le Brabant wallon est installé dans la cité estudiantine.

D.C. (st.)

Les subventions accordées ont été calculées sur base du nombre de places. Pour chaque lit, 3 000 € seront alloués aux centres de nuit. Soit près de 500 000 € pour les huit abris de nuit existants, et 180 000 € pour les cinq nouveaux.

3 Questions à

CHRISTINE VANHESSEN

Directrice de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA).

1 Une subvention de 500 000 euros est-elle suffisante ?

L'enveloppe n'est pas très élevée et ne va pas permettre de faire grand-chose, mais c'est déjà ça. Sur la base de nos calculs, il faudrait sept millions d'euros pour financer les huit centres existants. On est loin du compte... C'est déjà bien, mais avec ça, c'est clair qu'on ne pourra pas engager de personnel qualifié pour accompagner les sans-abri. Vu les moyens, ces centres pourront offrir un toit mais rien de plus. Et puis, ces 500 000 euros arrivent un peu tard. Depuis plus de 12 ans nous demandons des subventions de la part de la Région wallonne pour les centres déjà existants, et nous ne les recevons que maintenant.

2 Créer cinq nouveaux abris de nuit, c'est une priorité ?

Sur papier, c'est une bonne proposition. Mais on regrette que les huit centres existants n'aient pas été renforcés avant d'en créer de nouveaux. Certes on sait qu'il y a un besoin. Mais il faut des abris de nuit à certains endroits. Pas partout. Dans le Brabant wallon par exemple, il faudrait d'abord renforcer les maisons d'accueil existantes avant de créer un abri de nuit. Est-ce que la mise en place de ces centres est la meilleure réponse au sans-abrisme ? Je n'en suis pas si sûre. Au vu des difficultés que rencontrent les centres déjà créés, on est certains que les nouveaux auront du mal à exister. Déjà maintenant, certains centres d'accueil manquent tellement de ressources qu'ils doivent fermer leurs portes plusieurs jours par an. Ces fermetures se font pendant l'été, parce que c'est le moment où ils sont moins remplis.

3 Vous trouvez donc que ce projet de décret n'est pas idéal ?

On est très contents qu'il y ait une avancée, ça, c'est clair. On a fait un pas vers une prochaine négociation. Mais la lutte contre la pauvreté ne se fait pas seulement en créant et en subventionnant des abris de nuit. Ça se fait via l'accès au logement, l'accompagnement social, etc. Le combat est loin d'être terminé. Et on ne se fait pas d'illusions, on sait qu'on n'aura pas plus d'ici la fin de cette législature.